Warluis CPA

De: Myriam LANGLAIS <langlais.myriam@orange.fr>
Envoyé: lundi 18 février 2019 20:36
À: mairiewarluis.cpa@orange.fr
Objet: carriere chouvet

En tant qu'employée des carrièrese Chouvet, je pense que extention de la carrière sera bénéfique pour l'économie locale (respect du principe de proximité, création d'emplois...)

Quant à l'impact environnemental, les carriéres Chouvet prennent des mesures pour limiter les impacts sur l'environnement et la biodiversité (boisement compensateur, aménagement des zones humides).

JA

Warluis CPA

De: Liard Jean-Philippe <liard.jean-philippe@orange.fr>
Envoyé: samedi 16 février 2019 09:08
À: mairiewarluis.cpa@orange.fr; mairie.rochyconde@orange.fr; mairiedebailleul@wanadoo.fr
Objet: EP CARRIERES CHOUVET- WARLUIS
Pièces jointes: observations-EP CARRIERES CHOUVET- WARLUIS.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Merci de trouver ci-dessous mes observations à consigner sur les registres d'enquête établis à cet effet. (également ci-joint en PDF)

1) Lors des phases de défrichement du secteur A et de la liaison avec le secteur B, par quelles voies seront évacuées les grumes de bois et par quel moyen ? La circulation de véhicules de transport de marchandises d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes étant interdites à Merlemont, ainsi qu'entre WARLUIS et ROCHY CONDÉ.

2) Les entreprises intervenantes pour la mise en place et installation de la bande transporteuse passant sous le chemin rural n°26 (Impasse des Marais) et de la passerelle au-dessus de la ligne SCNF, vont forcément générer un traffic routier rue de Saint-Arnoult et Impasse des Marais à Merlemont. Le chemin de l'impasse étant déjà abimé, qui assura financièrement sa rénovation ?

De plus, est-il prévu un aménagement de la voirie rue de Saint-Arnoult de type trottoir pour les piétons, en cas de passages répétés d'engins de travaux ou forestiers, et de véhicules se rendant vers la zone de travaux/défrichement.

3) Beaucoup de rapaces, de type Buse variable (espèce protégée), Faucon crécerelle ont leur habitat dans le secteur A, qu'en adviendra-t-il ?

4) Il ne doit pas y avoir de camion transportant des graviers ou autres, circulant Impasse des Marais et rue de Saint-Arnoult, cela entrainerait une dégradation des fondations des habitations situées aux abords de ces rues.

Cordialement,

Jean-Philippe LIARD

865 rue de Saint-Arnoult

Merlemont,

WARLUIS